

Organisation de la Rentrée scolaire 2023

1 – ACCUEIL DES ELEVES : Lundi 4 septembre 2023

Collège Simone VEIL
105, route du collège
BP 03
74330 POISY

Téléphone
04 50 08 15 40

Télécopie
04 50 57 35 21

Mél :

Ce.0741699v@ac-grenoble.fr

Site Internet
<https://simoneveil-poisys.ent.auvergnerhonealpes.fr>

Adresse postale
105, route du Collège
BP 03
74330 POISY

➤ 8h00 : rentrée des élèves de 6^{ème}

Prise en charge des élèves par leur professeur principal pendant la journée complète. Tous les élèves de 6^{ème} déjeunent au restaurant scolaire, le repas est offert par le collège.

➤ 13h30 : rentrée des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

➤ Tous les élèves sont libérés à 16h30.

2 – HORAIRES du collège :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi		Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	
Matin		Après-midi	
Arrivées des cars	7h40	Ouverture du Portail	13h20
Ouverture du portail		Fermeture portail	13h30
Fermeture portail	7h55	- Cours S1	13h35 – 14h30
- Cours M1	8h00 – 8h55	- Cours S2	14h30 – 15h25
- Cours M2	8h55 – 9h50	- Récréation	15h25 – 15h40
- Récréation	9h50 – 10h05	- Cours S3	15h40 – 16h35
- Cours M3	10h10 – 11h05		
- Cours M4	11h05 – 12h00		

Départs des cars : 16h45 - Départs des cars le mercredi : 12h15

3 – MATERIEL SCOLAIRE :

Les listes des fournitures scolaires pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont en ligne sur la page publique de l'Espace Numérique de Travail (ENT) à l'adresse :

<https://simoneveil-poisys.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement. Il est indispensable d'en prendre grand soin. Chaque livre sera couvert et restitué en fin d'année scolaire.

4 – LE REGLEMENT INTERIEUR du collège

Le règlement intérieur est imprimé dans le carnet de liaison qui est fourni à chaque élève à la rentrée. Il doit être lu et signé par les parents et par l'élève. Il sera expliqué en classe par le Professeur Principal, le jour de la rentrée.

5 – ASSURANCE

Il est vivement recommandé de contracter une assurance.

Si votre enfant se blesse seul ou s'il n'y a pas de responsable, l'assurance "individuelle accidents" est la seule à pouvoir intervenir. Celle-ci n'est pas systématiquement incluse dans la « multirisque habitation ».

L'assurance est obligatoire pour les sorties pédagogiques et les activités extrascolaires organisées par l'établissement.

6 - DEMI-PENSION

Les modalités de fonctionnement sont définies dans le règlement intérieur du collège.

La première carte de demi-pension, fournie gratuitement par le collège, demeure valable pour toute la scolarité dans l'établissement.

En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est obligatoire pour un tarif de 6,00 € pris en charge par la famille.

La semaine de la rentrée, les parents, en fonction de l'emploi du temps de leur enfant, détermineront le forfait 1, 2, 3 ou 4 jours en fonction du nombre de repas pris par l'élève dans la semaine.

7 - PARTICIPATION FINANCIERE

AUCUN FRAIS DE SCOLARITE N'EST PERCU PAR L'ETABLISSEMENT.

❖ Adhésion à l'Association Sportive (AS) : 25,00 € par élève.

Association affiliée à Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Les activités sportives, encadrées par les enseignants d'E.P.S., sont organisées le mercredi après-midi. Le programme 2022-2023 sera diffusé à la rentrée scolaire de septembre

❖ Adhésion au Foyer Socio Educatif (FSE) : 8,00 € par élève.

Association régie par la loi de 1901 dont le rôle est de promouvoir et de coordonner les activités péri-éducatives de l'établissement, favoriser la mise en place d'animations au sein du collège et développer l'esprit d'initiative et la responsabilisation de nos élèves. Le F.S.E. vivant principalement du produit des adhésions, son existence et ses activités sont étroitement liées au nombre d'adhérents. Le document d'information et d'adhésion est communiqué le jour de la rentrée.

8 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Le secteur de recrutement du collège est composé des communes de **Lovagny, Nonglard et Poisy.**

Les élèves concernés par les transports scolaires (car et bus) pour la rentrée scolaire 2023, doivent prendre contact avec la Communauté de Communes Fier et Usse ou la SIBRA selon leur lieu de résidence.

9 - FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Il existe un Fonds Social Collégien destiné prioritairement à aider au financement de la cantine pour certaines familles en difficulté. Les parents qui souhaitent faire une demande, doivent retirer un dossier au secrétariat de gestion.

10 - LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves disposent de représentants dans les différentes instances du collège : conseils de classe, conseil d'administration, conseil de discipline. Les élections de ces représentants auront lieu le vendredi 06 octobre 2023.

Dans l'établissement, les parents d'élèves sont représentés par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (F.C.P.E.).

11 – REUNIONS DE RENTREE

Réunions de rentrée "équipe de direction, équipe pédagogique /parents d'élèves" (durée 1h30 environ)

6^{ème} : A B C	Mardi 05 septembre 2023	17h30	Salle d'Animations
6^{ème} : D E	Mardi 05 septembre 2023	18h15	Salle d'Animations
3^{ème} : A B C	Jeudi 07 septembre 2023	17h30	Salle d'Animations
3^{ème} : D E	Jeudi 07 septembre 2023	18h15	Salle d'Animations

Poisy, le 07 Juillet 2023

La Principale,

Gwénaelle PIGAULT